

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N° 6 du 08 Novembre 2021

Le 08 novembre 2021, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 novembre 2021

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Laurence BUSSIERE, Mme Fabienne MEYNAND, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, M. Didier RACLE, Mme Célia DUMAS, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Yves LAFAYOLLE, M. Richard GRIFFON, Mme Sophie BROQUAIRE

Absents :

Mme Karine BREURE, Mme Annabel TAILLANDIER

M. Rémy GIRARDON, M. Sébastien FAUST, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Céline CHAMPAGNON

Procurations :

M. Rémy GIRARDON à M. Patrick BOUCHET, M. Sébastien FAUST à M. Philippe BONNEFOND, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Clémence SABAUT à M. Pierre CLAVEL, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Valérie PICQ, Mme Céline CHAMPAGNON à M. Yves LAFAYOLLE.

Secrétaire : M. Jérôme DROUET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35 et annonce les pouvoirs. Aucun commentaire n'est formulé sur le dernier compte rendu, qui est de fait approuvé.

01/06 Autorisation donnée au maire pour le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme – maison des jardiniers du Malleval

M. BOUCHET précise que dans le cadre du projet des jardins du Malleval, la maison des Jardiniers doit faire l'objet d'un dépôt de permis de construire.

Vote à l'unanimité

02/06 Autorisation donnée au maire pour le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme – travaux de renforcement de la structure de l'église, avec mise aux normes électriques et création d'un accès au clocher

M. BOUCHET indique que les travaux consisteront à la création d'un nouveau local à l'intérieur de l'église pour l'association paroissiale et en la restauration et le remplacement de la structure d'accès au clocher. Les travaux de mise aux normes électriques seront réalisés. Ces travaux nécessitent le dépôt d'un permis de construire.

Vote à l'unanimité

03/06 Autorisation donnée au maire pour le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme – vestiaires de foot

Dans le cadre du projet de construction des vestiaires municipaux, à usage communal et dédié principalement au foot. Cette délibération est nécessaire à M. BOUCHET pour l'avancement du projet en déposant la demande de permis de construire.

M. BOUCHET apporte une précision sur le cout global, la première évaluation ayant évolué à la hausse. Ce, en raison des modifications apportées sur plan lors de la concertation en commission et en présence de l'architecte.

Mme DESSEIGNE projette en séance les plans et localise avec précision les modifications justifiant le coût supplémentaire. Soit le déplacement de la salle des festivités en partie haute, et en bas présence des vestiaires et des toilettes dont un est prévu pour handicapés (normes à vérifier). Mme DESSEIGNE complète en indiquant que nous sommes dans l'attente du retour d'étude des sols par les maitres d'œuvres, et annonce qu'en fonction du contenu de celui-ci un surcout pourrait à nouveau s'imposer. M. GRIFFON interpelle et interroge à propos de la procédure et du programme concernant ce projet, de fait sur l'évolution budgétaire de celui-ci et du financement du surcout.

M. BOUCHET rappelle que la commission d'appel d'offre a été réunie pour valider le projet. Que l'architecte a été rencontré avec les utilisateurs pour affiner les points de détails avant le dépôt du permis de construire. Que malheureusement il est d'usage qu'un projet de construction de cette envergure soit réévalué au fil des rencontres tant au niveau de la réalisation que du financement. Le financement impactant les impôts communaux serait à moindre échelle puisque le plan de relance métropolitain associé aux subventions en réduirait l'implication. M. BOUCHET précise que la participation du plan de relance permet la modification du projet en limitant l'impact financier de la commune.

Vote par 21 voix pour et 4 voix contre

04/06 Avenant n°1 au contrat de groupe « assurance statutaire » - cnp-sofaxis

Mme DESSEIGNE rappelle que la commune a été saisie par le CDG. A la suite de notre adhésion au contrat de groupe en 2019 celui-ci arrivant à son terme. Nous avons eu le choix, soit de poursuivre avec le CDG soit de procéder à un appel d'offre. La commune de La Fouillouse a été impactée par le plus fort taux, compte tenu des nombreuses absences au titre de la maladie. Aux vues de notre sinistralité, Mme DESSEIGNE préconise que nous nous réengagions sous couvert d'un avenant avec Sofaxis.

Mme BROQUAIRE demande si nous avons reçu le directeur du CDG et SOFAXIS ?

Mme DESSEIGNE répond favorablement à ces deux questions, et précise que c'est sous couvert des conseils des deux parties précédemment citées que nous nous positionnons sur un avenant. Même si celui-ci présente un surcoût, il reste toujours moindre dans l'éventualité où nous aurions prospecté ailleurs.

M. BOUCHET précise que notre taux d'absentéisme étant jusqu'à ce jour trop important pour que nous puissions avoir un réel choix.

Vote à l'unanimité

05/06 Convention type d'accueil d'un collaborateur bénévole

M. BOUCHET introduit ce point en indiquant qu'une candidate s'est spontanément proposée afin d'aider les services de la cantine de façon bénévole. Or, afin de pouvoir l'accueillir, nous devons au préalable valider une convention d'accueil.

Mme DESSEIGNE argumente sur le fait que nous pourrions l'utiliser à plusieurs reprises et dans différents domaines (minibus, cantine, montage de chapiteaux) afin d'encadrer et d'assurer la collaboration des bénévoles.

Mme BROQUAIRE demande si nous pourrions envisager l'emploi de contrats aidés par exemple sur le minibus ?

Mme DESSEIGNE répond que pour le moment il est surtout à usage des associations, que nous n'avons pas de mission suffisamment longue pour présager l'emploi d'un contrat aidé.

Vote à l'unanimité

06/06 Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

M. BONNEFOND présente les titres de recette que le Receveur Principal n'a pu récupérer. Nous devons donc délibérer sur la sortie de ces dettes en produits irrécouvrables à hauteur de 79.10 € au titre des années 2007 à 2020.

Vote à l'unanimité

07/06 Budget communal 2021 – décision modificative n°1

M. BONNEFOND propose de procéder à une lecture commune de la décision modificative et de présenter point par point les explications nécessaires.

Section de fonctionnement :

- Augmentation des dépenses de fonctionnement de 205 141 € due :
 - Aux charges à caractère général 123 000 € (achat nourriture cantine, formation du personnel, fleurissement des espaces verts, élagage, entretien des bâtiments publics)
 - Frais de personnel 71 000 € liés au surplus nécessaire de personnel contractuel.
 - Virement supplémentaire à la section investissement 42 241 €
- Augmentation des recettes de fonctionnement de 205 141 € par :
 - Opérations d'ordre 44328 €
 - Compensation complémentaire des exonérations de taxes foncières 157 000 €.

M. GRIFFON demande s'y il aura une deuxième décision modificative ?

M. BOUCHET répond par la négative, que nous avons à ce jour la visibilité sur la fin d'année.

Section investissement :

- Augmentation des dépenses 437 350 €
- Diminution des dépenses 395 488 €
 - Les frais d'études ont été complétés pour 28 500 €
 - Les immobilisations corporelles (installation de voirie, mobilier urbain, barrières et potelets, chalets et gros travaux dans bâtiments) ont augmenté de 139 000 €.
 - Les immobilisations en cours, c'est-à-dire les chantiers prévus sur 2021 ne pouvant se réaliser d'ici la fin d'année ont été annulé pour 157 300 €
- Augmentation des recettes 79 929 €
 - Virement de la section de fonctionnement
 - Ajustement de la taxe d'aménagement
- Diminution des recettes 38 067 €
 - Suppression de la subvention vidéo surveillance, chantier prorogé sur 2022

M. GRIFFON demande si nous possédons pour chaque bâtiment un registre de sécurité faisant mention de tous les contrôles.

M. BOUCHET informe que maintenant nous sommes à jour de registres de sécurité.

Vote à l'unanimité

M. BOUCHET présente l'avancée des échanges avec M Masson, notamment concernant un échange de parcelles nécessitant un bornage qui est prévu sur le mois de novembre. Nous pourrions par la suite procéder à un appel d'offre pour aborder la phase de démolition.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Bouchet clôt la séance à 20h45.